

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 19 DECEMBRE 2007**

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institut d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **mercredi 19 décembre 2007 à 8 h 30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, sous la Présidence de Monsieur Yvon MAHE.

ETAIENT PRESENTS :

- Mme Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan,
- M. Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan,
- M. Christian CANONNE, Conseiller Général de Loire-Atlantique,
- M. Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire-Atlantique,
- M. Marcel HAMEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine,
- M. Dominique JULAUD, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine,
- M. Charles MOREAU, Conseiller Général de Loire-Atlantique,
- M. Jean THOMAS, Conseiller Général du Morbihan.

ETAIENT EXCUSES :

- M. Michel GAUTIER, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- M. Joël LABBE, Conseiller Général du Morbihan
- M. Gilbert MENARD, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- M. Michel ALLANIC, Directeur I.A.V.
- M. Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur adjoint de l'I.A.V.,
- Mme Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

.../...

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 DECEMBRE 2007

II - QUESTIONS BUDGETAIRES ET FINANCIERES

7-Exercice 2008 : Débat d'Orientation Budgétaire

1 - LE BUDGET 2007

L'exercice 2007 s'est réalisé dans la continuité des grandes tendances constatées ces dernières années, à savoir : désendettement et recul des frais financiers, recouvrement de recettes jusqu'alors différées et augmentation des dépenses de fonctionnement, du fait des nouveaux statuts et du rôle accru de l'Institution dans le bassin versant.

A ce stade de l'exercice, il n'est pas encore possible d'arrêter les résultats définitifs, mais ceux-ci devraient faire apparaître un meilleur taux de réalisation des investissements et une section de fonctionnement nettement excédentaire, qu'il s'agisse du budget principal ou des budgets annexes.

BUDGET PRINCIPAL

Par décision modificative d'octobre 2007, les crédits correspondant à des investissements qui ne pourront être engagés avant la fin de l'exercice (*comme la rénovation de la vanne 4 du Barrage d'ARZAL*) ont été supprimés, le but étant de tendre vers un meilleur taux d'exécution budgétaire.

Ces investissements seront à nouveau proposés pour 2008. De ce fait, aucun emprunt n'a été réalisé.

En section de fonctionnement, grâce au rééquilibrage des charges du Barrage entre « budget eau potable » et « budget principal », malgré les charges nouvelles découlant des emplois nouveaux et par un effort permanent de diversification des recettes, l'excédent devrait se situer aux alentours d'un million d'euros.

Les participations statutaires des Départements ont été maintenues à + 2% par rapport à 2006.

BUDGET ANNEXE « CONCESSION »

Les investissements 2007 ont été limités à la poursuite des travaux habituels de gros entretien et aménagement du contre-halage.

De ce fait, et pour éviter tout recours à l'emprunt sur le budget annexe qui ne compte aucun endettement, c'est par un versement exceptionnel de plus d'un million d'euros du

budget principal (et la capitalisation de l'excédent de fonctionnement) que la section sera équilibrée.

Quant au recouvrement de la T.V.A due depuis 2001 par la Région Bretagne, il a enfin pu se réaliser début décembre, pour un montant de plus de 600 000 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont restées globalement stables, mais le financement du personnel par l'Etat et la prise en compte des charges de la voie d'eau par la Région Bretagne sont de plus en plus éloignées de la réalité.

BUDGET ANNEXE « EAU POTABLE »

En section d'investissement, l'essentiel de l'effort s'est porté vers la poursuite de l'optimisation du patrimoine, usine d'eau et réservoirs et l'autofinancement de ces travaux s'est accompagné de la non-consommation des crédits provisionnés pour la liaison FEREL-RENNES.

L'excédent prévisible de la section qui s'élèvera à plusieurs millions d'euros, a permis l'inscription, par décision modificative, de la reprise de la provision constituée il y a une quinzaine d'années pour environ 800 000 euros, ce qui a permis d'inscrire aussi cette somme en recette de fonctionnement.

En fonctionnement, même si les ventes d'eau ne représenteront qu'environ 15.5 millions de m³ au lieu des 17 millions prévus, l'excédent de clôture sera important. La participation aux charges du Barrage d'ARZAL sera réduite du fait du report à 2008 de la réfection de la vanne 4, ainsi que la participation à la politique estuarienne, en raison du volume d'eau vendu, moins important que prévu.

* * * * *

A la lumière des résultats de l'exercice 2007, l'exercice 2008, année de transition, de communication et d'études, pourrait s'ouvrir avec les éléments suivants :

- Report probable à 2009 du transfert du Domaine Public Fluvial et des agents de l'Etat.
- Effort d'investissement soutenu avec l'inscription des études de la nouvelle écluse, de travaux importants sur le barrage et le Pont de Cran.
- Poursuite du désendettement (le capital restant dû s'élève à moins de 3 millions d'euros)
- Masse salariale stable hormis le GVT et le remplacement d'un chef-barragiste de l'Etat, ainsi que l'arrachage manuel de Jussie.
- Section de fonctionnement équilibrée par des participations statutaires en augmentation de 2 % par rapport à 2007.

2 – LE POINT SUR LES POLITIQUES DE L’I.A.V. ET LEUR EVOLUTION

Nous rappellerons d’abord que l’année 2007 a vu l’engagement d’orientations nouvelles, plus particulièrement vis-à-vis de la politique de bassin, avec la mise en place de moyens pour assurer l’assistance aux acteurs locaux, ainsi que la lutte contre les plantes envahissantes, mais également avec un renforcement de moyens sur les systèmes d’information. Comme en 2007, nous approcherons la politique de l’I.A.V. pour 2008, par bloc de compétence.

2.1 Les systèmes d’information – la communication – les moyens généraux

Les décisions prises en 2007 par le Conseil d’Administration vont permettre de répondre durablement aux besoins d’amélioration de la communication avec :

- un développement du SIVA (Système d’Information Vilaine Aval)
- une mutualisation du SIG sur le bassin versant de la Vilaine (SIG – WEB avec les Syndicats de Bassins)
- une refonte du site internet

Une nouvelle charte graphique sera une étape préalable.

A cette occasion, le sujet du changement de nom de l’Etablissement, déjà abordé lors de la réunion du Conseil d’Administration du 2 octobre dernier, devra être définitivement traité, tenant compte de l’agrément de l’I.A.V. comme E.P.T.B du bassin de la Vilaine intervenu en 2007.

Dans la même logique de dénomination d’autres établissements de l’Association française des E.P.T.B. (E.P.L., E.P.I.D.O.R , E.P.A.MA., ...), mais aussi de l’E.P.T.B.en cours de constitution sur le bassin de l’AULNE (E.P.A.G.A), les appellations de E.P.A.VI ou E.P.A.VIA peuvent être avancées.

Il importe d’arrêter une proposition avant le vote budgétaire, afin qu’il en soit tenu compte pour la charte graphique, le site internet, mais également sur tous les supports papiers de communication (plaquettes, guides, etc...). Dès janvier 2008 un groupe de travail interne à l’I.A.V., auquel il serait utile d’associer un élu du Conseil d’Administration, va travailler sur la mise en place de ces outils, à raison d’une réunion par mois.

Sur le chapitre des bâtiments, peu d’investissements sont à prévoir hormis l’acquisition d’un terrain (60 à 70 000 €) sur la zone communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Redon , prévue à Rieux, en vue de la construction d’un nouveau garage-atelier, les locaux actuels mis à disposition par le Conseil Général d’Ille et Vilaine dans l’enceinte de la subdivision de l’Equiperment, zone d’Aucfer à Redon, étant appelés à disparaître.

.../...

2.2. Le Domaine Public Fluvial

Comme l'an passé, les orientations budgétaires de ce chapitre sont en première approche relativement aisées à formuler, mais se placent sur une toile de fond incertaine. La loi prévoyait un transfert de la propriété du DPF avant la fin 2007. A ce jour, le dossier a très peu évolué malgré plusieurs propositions de réorganisation, en particulier celle de la création d'un syndicat mixte entre la Région et les départements. Il est possible qu'un amendement vienne assouplir le délai légal, qui ne pourra être tenu.

Comme cela a déjà été noté l'an dernier, le transfert de propriété et de compétence s'accompagne théoriquement de la compensation budgétaire et du maintien des moyens affectés par l'Etat, et n'affecte pas, - sur le papier, le niveau du financement de ce dossier. Cependant des éventuelles modifications du périmètre de la concession et des modalités de transfert du personnel ne seraient pas sans incidence sur l'évolution budgétaire de ce chapitre. **De façon générale, ce transfert ne fait que souligner le désengagement fort et constant de l'Etat dans le financement de ces actions.**

Pour ce qui est donc des investissements, il s'agit donc de poursuivre les travaux de fond d'entretien du halage et de protection des berges. On peut donc envisager une **stabilité des inscriptions budgétaires** au niveau des années passées (300 000 à 400 000 €)

Les dépenses de fonctionnement seront également stables, mais il est à noter que le financement du personnel par l'Etat, et ceci sans préjuger des décisions de transfert qui seront prises, couvre de moins en moins la réalité des dépenses.

2.3 Les ouvrages

Investissements :

Sur le barrage, les problèmes récurrents de blocage des chaînes de levage des vannes se sont amplifiés ces dernières années, du fait des fermetures prolongées de plus en plus fréquentes. Ceci oblige à repenser l'ensemble du système de manœuvre.

L'étude menée en 2007 conduit à remonter les treuils au niveau supérieur des piles. L'opération évaluée à 1 900 000 € ne pouvant être réalisée qu'en concomitance avec la rénovation des vannes, est à programmer sur 4 années.

Ainsi, la rénovation de la vanne 4 (160 000 €) prévue en 2007, mais volontairement différée, serait réalisée en 2008, simultanément à une première tranche de la refonte du système de manœuvre (670 000 €).

Le confortement des radiers des piles du Pont de Cran (800 000 €) envisagé en 2007 puis déprogrammé après visite subaquatique pourrait être à nouveau inscrit dans la limite de nos capacités d'investissements.

Enfin, 2008 pourrait être consacrée au lancement de l'opération de la nouvelle écluse avec comme objectif en fin d'année, la désignation d'un Maître d'œuvre après concours (niveau A.P.S).

Fonctionnement :

Les dépenses d'entretien sur le barrage seront en 2008 en baisse significative (412 000 € contre 595 000 € en 2007) grâce aux opérations de maintenance préventive réalisées les années précédentes.

Par contre, les dépenses de personnel devraient connaître (comme déjà en 2007), une évolution significative induite par le non-remplacement par l'Etat d'un barragiste.

2.4. Les Inondations

L'année 2007 devait être l'année de la mise en travaux effective des grands projets de l'IAV : confluence Oust-Vilaine, dragage des biefs Malon Guipry. Ces deux projets structurants butent sur leur mise à l'enquête publique.

Pour la confluence Oust Vilaine, le dossier réglementaire a été déposé cet été. Une analyse défavorable de l'endiguement prévu dans ce dossier va aboutir à un retard dans l'enquête publique que l'on peut raisonnablement estimer entre 6 mois et un an. Il vous est donc proposé de n'inscrire aucun crédit sur ce dossier en 2008.

Les dossiers réglementaires pour les dragages de Guipry-Pont Réan, sous maîtrise d'ouvrage IAV et l'ICIRMON, sont en cours de finalisation. On peut d'ores et déjà prévoir un avis défavorable de l'ONEMA. Comme pour le dossier précédent, il vous est donc proposé de n'inscrire aucun crédit sur ce dossier en 2008.

Les travaux de la vallée de la Chère s'engagent et amènent à inscrire 1,7M€. La charge résiduelle après subvention est de 10% pour l'IAV. Les travaux sur l'étang de la Forge à MOISDON LA RIVIERE s'élèveront à 0,2 M€, dont 20% resteront à la charge de l'IAV.

La modélisation hydraulique fine des marais de Vilaine s'inscrit au double titre de la prévention des inondations et de la réalisation du DOCOB Natura. Elle a été présentée à un financement européen InterReg.

Par ailleurs, il peut être envisagé la poursuite au même rythme des actions "PAPI" sur la vulnérabilité, les repères de crue, ... et les charges de fonctionnement resteront stables.

2.5. La Production d'eau potable

2007 est caractérisée par une forte diminution de la vente d'eau qui trouve son explication dans le contexte climatique mais aussi avec une reconstitution ou une reconquête des ressources locales des collectivités clientes qui ont ainsi réduit leurs importations en provenance de l'I.A.V.

2008 sera une année de transition au cours de laquelle devront se poursuivre ou s'achever les actions déjà engagées :

- réhabilitation du réservoir de Lantierne (200 000 €)
- réalisation du parcours d'interprétation à l'usine (300 000 €)
- « déplafonnement » hydraulique de la capacité de traitement de l'usine (50 000 €)
- étude d'amélioration de la filière de traitement (10 000 €) avec un stagiaire
- la réfection de l'étanchéité du saturateur à chaux devrait pouvoir également être lancée (200 000 €)

.../...

Avec pour objectif un démarrage effectif d'une première tranche des travaux de la liaison FEREL-RENNES en 2009, les études préalables de ce projet, pour lequel l'I.A.V. assure la Maîtrise d'Ouvrage de l'ossature principale jusqu'à SIXT-SUR-AFF, mais également de l'antenne vers LA GACILLY et la B.V.O. , doivent être achevées en 2008. Elles comprennent les relevés topographiques, les études de sol, l'étude d'impact, enquêtes réglementaires et conventions de servitudes. Sans oublier un petit budget alloué à la communication, c'est 600 000 € qu'il convient de programmer en 2008 pour cette opération.

2.6. Milieux naturels continentaux

a- Marais de Vilaine

Le document d'objectif Natura a été finalisé en 2007. Celui-ci comporte à la fois des actions de restauration des douves et des vannages, ainsi que de l'animation des actions contractuelles et du suivi. Un porteur local de ces actions devra être désigné. En attendant son émergence, et pour faciliter celle-ci, le Conseil d'Administration a déjà accepté de poursuivre son action en maintenant l'emploi dédié.

L'Etat nous propose une contractualisation globale sur l'emploi de cette mission à hauteur de 50%.

Les investissements prévisibles s'élèvent à 80 000 €.

b-« Jussie ».

L'année 2007 a principalement été marquée par le recrutement d'un technicien, chargé à la fois de tenir à jour l'inventaire des sites colonisés dans le bassin, et de conduire les chantiers d'arrachage. Si l'inventaire concerne tout le bassin, les travaux sont limités au domaine public fluvial qui nous est concédé, et à celui concédé au département du Morbihan, seul département membre à avoir chargé l'I.A.V. de ce dossier. A ce titre, un programme de chantier dans le Morbihan a été évalué à 500 000€, mais l'organisation pratique des maîtrises d'ouvrages n'a pas été arbitrée.

Les dépenses d'investissement sur notre domaine peuvent être évaluées à 100 000 € .

Il est proposé que les **dépenses de fonctionnement** intègrent la mise en place d'une équipe (2 personnes pendant 2 mois, cf. partie « personnel ») chargée de l'arrachage manuel, ainsi qu'une étude (sous forme de convention de stage avec l'ENSAR) pour la réalisation des inventaires par télédétection

c- L'inventaire des cours d'eau

est une action expérimentée par l'I.A.V. début 2007 sur les bassins du Trévelo et de la Chère pour répondre aux préconisations du SAGE. L'inventaire de l'Aff est en cours de réalisation sous notre maîtrise d'ouvrage, et notre cahier des charges est repris dans le CRE de la Vilaine Amont. Les résultats sont particulièrement positifs, et ont débouché sur un conventionnement innovant avec l'IGN.

En **investissement**, il est proposé d'inscrire 100 000€ aux orientations budgétaires 2008, le fonctionnement est inclus dans l'assistance aux syndicats de bassins.

2.7. Milieux naturels Estuaire

La politique d'animation et de travaux dans l'estuaire devrait être poursuivie et confortée à engagements constants

En terme d'**investissements**, la poursuite au même rythme du dragage par le rotodévaseur, du travail de modélisation, des conventions de recherches avec l'Université, à l'action sur la restructuration des lotissements conchylicoles à terre, amène à une stabilisation globale des crédits.

En terme de **fonctionnement**, les moyens seront également constants.

2.8. Milieux naturels – poissons migrateurs

Les missions traditionnelles (suivi de la passe à poissons d'Arzal, suivi de la recolonisation) menées jusqu'à ce jour pourront être reconduites en 2008 et à niveau constant de charges avec les aides financières de la Région et de l'Agence de l'Eau (C.P.E.R.)

Il convient de noter que des recettes de prestations scientifiques déjà enregistrées à hauteur de 7 500 € en 2007 sont à nouveau espérées en 2008 pour 10 000 €, dans le cadre d'une convention avec le CEMAGREF et l'ONEMA, au titre de l'étude des plans de gestion pour l'espèce « anguille » exigée par l'Europe.

L'investissement concerne essentiellement la passe à poissons de Malon (350 000 à 550 000 €) avec des aides attendues de la Région et de l'Agence de l'Eau, à hauteur de 60 % et un portage commun avec l'ICIRMON.

2.9. Politique des bassins

L'année 2007 a vu l'importante montée en charge de cette mission, avec le recrutement d'un technicien.

Rappelons que les deux Régions font désormais reposer l'ensemble de leurs politiques sur les préconisations du SAGE et du constat de la DCE. L'Agence de l'Eau affirme également ses politiques territoriales, et une plus forte prise en compte de la restauration des milieux aquatiques.

Le renforcement du travail d'assistance vers les syndicats de bassin, en particulier pour préparer et suivre les contrats régionaux s'est clairement mis en place. Il ne s'agit pas de se substituer au travail de terrain des équipes syndicales, mais bien de les appuyer et aider pour garantir cohérence et efficacité à l'échelle du bassin. La mise en réseau de tous les techniciens du bassin afin d'assurer la bonne circulation des savoirs techniques et administratifs est engagée.

On note toutefois quelques difficultés pratiques dans la mise en place de cette mission, souvent liées à la persistance d'habitudes techniques. Il est donc proposé de rester en 2008 dans les mêmes schémas que ceux retenus pour l'année 2007, et de différer l'embauche du second technicien.

Une action nouvelle consistera dans une plus forte implication dans les actions de formation et de sensibilisation, tant des nouveaux élus que des techniciens de terrain. Cette formation pourrait être réalisée avec des intervenants spécialisés, comme l'IRPA et les CPIE. Un crédit de 30 000€ serait inscrit pour cette ligne.

En conclusion, l'année 2008 devrait être une année de transition avant le démarrage effectif des grands chantiers que sont la nouvelle écluse, la liaison FEREL-RENNES, les grands travaux de lutte contre les inondations.

Néanmoins, le niveau d'investissement pourra rester soutenu afin de :

- poursuivre les travaux de « fond » sur le D.P.F. concédé,
- assurer une sécurité maximale au fonctionnement du barrage
- porter des opérations d'aménagement hydrauliques sur les affluents (Chère, Moisdon la Rivière ...)
- maintenir à bon niveau le patrimoine du service de l'eau potable,
- poursuivre l'effacement des grands obstacles au passage des poissons migrateurs.

* * * * *

Après un large débat, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **Adopte comme proposées les orientations budgétaires pour l'exercice 2008.**

Pour extrait conforme
LE PRESIDENT

Y. MAHE

